

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Extension de la retenue d'altitude « Les Echauds 2 »

Commune des Belleville

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 10 avril 2024, une enquête publique de 33 jours, **du lundi 6 mai au vendredi 7 juin 2024 inclus** concernant l'extension de la retenue d'altitude « Les Echauds 2 », se tiendra sur le territoire de la commune des Belleville.

Le dossier de demande d'autorisation, contenant l'étude d'impact environnemental, sera déposé en mairie des Belleville **du lundi 6 mai au vendredi 7 juin 2024** inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Monsieur Gabriel REY est nommé commissaire enquêteur et Monsieur Ange SARTORI, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur siègera comme indiqué ci-dessous en mairie des Belleville :

- lundi 6 mai 2024 de 9h00 à 12h00

- mercredi 22 mai 2024 de 14h à 17h30

- vendredi 7 juin 2024 de 14h à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie: <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret – 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie des Belleville – 1 Place des Belleville - Saint-Martin de Belleville - 73440 Les Belleville et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête :

ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr

(en précisant enquête publique extension Les Echauds 2 Les Belleville).

Monsieur Matthieu GOUTTEFARDE pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : Matthieu.GOUTTEFARDE@compagniedesalpes.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie des Belleville et à la Direction départementale des territoires de la Savoie – Service environnement, eau, forêts) pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront également être communiqués à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Savoie :

<https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.